

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers  
en exercice : 9  
présents : 7  
votants : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 6 avril à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CIOFOLO Gérard, Maire.

Date de convocation  
du Conseil municipal :  
1<sup>er</sup> avril 2019

Etaient présents : M. CIOFOLO Gérard, M. GABORIT Christophe, Mme EMERY Aurélie, Mr John HARGREAVES, Mr Frédéric JOLY, M. LARDUINAT Benoit, Mme LARDUINAT Nathalie.

Pouvoir : néant.

Absent excusé (s) : Mme Yoleine LESICKI.

Absents : Mr LORILLOUX-BERTHON Anthony, Mme LESICKI Yoleine.

Mme Nathalie LARDUINAT a été élue secrétaire de séance.

### N°ordre :01

#### Objet : vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal vote le compte administratif 2018 et arrête les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu	431 751,00
	Réalisé :	229 024,87
	Reste à réaliser	183 077,00
Recettes	Prévu :	431 751,00
	Réalisé :	239 575,79
	Reste à réaliser	144 451,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	233 316,00
	Réalisé :	235 219,44
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	233 316,00
	Réalisé :	274 666,36
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 550,92
Fonctionnement :	39 446,92
Résultat global :	49 997,84

Pour : 6                      Contre : 0                      Abstention : 0

### N° d'ordre : 02

#### Objet : Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **N°ordre : 03**

#### **Objet : affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	<b>16 198,48</b>
- un excédent reporté de :	<b>55 645,40</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>39 446,92</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>10 550,92</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>38 626,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>28 075,08</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018: EXCÉDENT	<b>39 446,92</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>34 074,68</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>5 372,24</b>
<hr/>	
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT</b>	<b>10 550,92</b>

**N°ordre : 04**

**Objet : vote du budget primitif 2019**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Gérard CIOFOLO, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2019 :

**Investissement**

Dépenses : 146 012,00

Recettes : 184 638,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 216 048,00

Recettes : 216 048,00

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 329 089,00 (dont 183 077,00 de RAR)

Recettes : 329 089,00 (dont 144 451,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 216 048,00 (dont 0 de RAR)

Recettes : 216 048,00 (dont 0 de RAR)

RAR : restes à réaliser.

**N°ordre : 05**

**Objet : Vote des taux 2019 des taxes locales**

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

- Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 99 997€.

- Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix pour et 1 contre :

Article 1<sup>er</sup> :

- décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 soit :

• Taxe d'habitation = 22,38 %

• Foncier bâti = 11,96 %

• Foncier non bâti = 34,17 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2: charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**N° ordre : 06**

**Objet : marche de travaux pour la mise en sécurisation de la traversée du bourg de Nassigny : avenant n°2 lot 1 terrassement.**

Le maire informe l'assemblée que les travaux de mise en sécurisation de la traversée du bourg de Nassigny viennent de démarrer et donnent un compte-rendu exact de l'avancée des travaux.

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les délibérations du conseil municipal du 29 janvier 2018 et 7 juin 2018 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU la décision du Maire n° 2018-01 attribuant le marché de travaux pour la mise en sécurisation de la traversée du bourg de Nassigny,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en sécurité de la traversée du bourg :

**Lot n° 1**

**Attributaire:** entreprise COURROUX Jean-Marc EURL domiciliée au lieu-dit les Audonnais à Valon-en-Sully, 03190.

Marché initial du 26 juillet 2018 - montant : 34 033,00 € HT soit 40 839,60 € TTC

Rappel : Avenant n° 1 : modification des délais.

Avenant n°2 : montant du marché inchangé.

Nouveau montant du marché : 34 033,00 € HT soit 40 839.60 € TTC.

Détail par rapport au cadre du détail estimatif établi le 5 juillet 2018

- 1- rue des Roses :
  - \* Pose et fournitures de banc : - 370 €.
  - \* Fourniture et pose d'un regard grille 50 x 50 : + 370 €.
- ✓ d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

*Délibérations prises des numéros 01 à 06*

CIOFOLO Gérard	
GABORIT Christophe	
EMERY Aurélie	

LORILLOUX-BERTHON Anthony	
LARDUINAT Nathalie	
HARGREAVES John	
JOLY Frédéric	
LARDUINAT Benoit	
LESICKI Yoleine	

